



## Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juin 2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

**PRÉSENTS** : Jacky BLONDEL, Patrick BRICON, Didier BROQUET, Jean-Christophe CHARBIT, Ludovic DAVOINE, Yann-Fabrice FAUCILLE, Thierry HOCHARD, Philippe LE PECHEUR, Laurence MARTIN, Nadine SISTIAGUE

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Eric BOISTEAU (pouvoir donné à Jean-Christophe CHARBIT), Catherine CHANDOLAS (pouvoir donné à Jacky BLONDEL), Claire DOMINGUEZ (pouvoir donné à Philippe LE PECHEUR), Laurence PETIPHAR (pouvoir donné à Thierry HOCHARD)

**ABSENTS EXCUSÉS** : Pierre BIVAS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 19h30.

#### **1/ Délibération n° 2023-10 : Désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

**M. le Maire** rappelle les modalités des élections sénatoriales, prévues le dimanche 24 septembre prochain.

Le Sénat est composé de 326 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux des Yvelines. Il convient donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec l'application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

**M. le Maire** indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs **Didier BROQUET** et **Thierry HOCHARD**, et de Messieurs **Yann-Fabrice FAUCILLE** et **Ludovic DAVOINE**. La présidence du bureau est assurée par **M. le Maire**.

**Mme Laurence MARTIN** rentre en salle du Conseil à 19h38, avant de procéder au vote.

Après enregistrement des candidats, il est procédé au vote sans débat et par bulletin secret. Une seule liste s'est présentée : **Bien Vivre Ensemble** (composée, dans l'ordre, de **Jean-Christophe CHARBIT**, **Catherine CHANDOLAS**, **Eric BOISTEAU**, **Nadine SISTIAGUE** et **Yann-Fabrice FAUCILLE**).

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Résultats : 11 voix pour la liste **Bien Vivre Ensemble**.

- 3 délégués titulaires : **Jean-Christophe CHARBIT, Catherine CHANDOLAS, Eric BOISTEAU**

- 2 délégués suppléants : **Nadine SISTIAGUE, Yann-Fabrice FAUCILLE**

**Approbation du PV de la séance du 9 juin 2023 :**

**Pour : 12**

**Abstention : 1 (M. BIVAS)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47.

Le Maire,

Jean-Christophe CHARBIT



Le secrétaire de séance,

Yann-Fabrice FAUCILLE